



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-09-04

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR Lot n°12 : 11 Serrurerie
Scénique – Tentures – Plateaux de scène**

AVENANT N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR Lot n°12 : 11 – Serrurerie – Tentures – Plateaux de scène** avec l'entreprise **3d maussion 2.44** dont le siège se situe **ZA LE PENQUER 29620 GUIMAECK** il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 174 150,47 €
 - Montant TTC : 208 980,56 €
- Modifications introduites par le présent avenant :

Acte d'engagement

Article 4 – Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le cahier des clauses administratives générales – travaux (CCAG -Travaux) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au J.O. du 1^{er} avril 2021
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)
- Le mémoire justificatif
- Le calendrier détaillé d'exécution

Et conformément à leurs clauses,

Candidature individuelle

[X] Le signataire engage la société **3d maussion (2.44)**

- Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale : **3d maussion 2.44**

Adresse établissement : **ZA LE PENQUER 29620 GUIMAECK**

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : **38353294200042**

Téléphone : **02-98-78-83-04**

Courriel : contact@2-44.com

Article 17 - Paiement

En cas de paiements sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur de libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

(Joindre le RIB correspondant)

Libellé du compte : **SARL 3D MAUSSION LIEU DIT PENQUER 29620 GUIMAECK**

Domiciliation : **BNP PARIBAS MORLAIX (00276)**

Adresse :

Code IBAN : **FR76 3000 4002 7600 0100 5342 229**

Code BIC : **BNPAFRPPXXX**

Les paiements sont effectués en euros.

Article 22 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

L'offre acceptée pour valoir acte d'engagement est la suivante :

Lot n°12 11 – Serrurerie Scénique – Tentures – Plateaux de scène :

- o [X] Offre de base
- o [X] La PSE : Espace scénique escamotable

04_SISTERON_ALCAZAR							
EQUIPEMENTS SCENO TECHNIQUES PHASE DCE							
N° LOT	Items	Unit é	Qt é	Descriptif succinct ou modèle	Système de référenc e	Tarif U H.T.	TOTAL € HT
11	Serrurerie scénique et tentures						
11.1	Serrurerie scénique						
11.1. 1	Faux gril	Ens	1	Chemins de moufles en profilés métalliques de type U mis dos à dos + liaisons, contreventements et suspentes = fixation par consoles sur mur de fond de scène et Entraxes des fers = 2.01m (calpinés sur les fers de charpente) prédimensionnement des fers à renseigner		€ 20 777,75	€ 20 777,75
11.1. 2	Porteuses fixes	U	7	18m d'ouverture Surcharges d'exploitation 360 Kg		€ 728,75	€ 5 101,25
11.1. 3	Porteuse fixe pour lambrequin	U	1	20m d'ouverture Surcharges d'exploitation 400 Kg		€ 743,74	€ 743,74
11.1. 4	Porteuse fixe pour accroche système de sonorisation	U	2	18 m d'ouverture Surcharge d'exploitation 360 Kg		€ 704,83	€ 1 409,66
11.2	Tentures						
11.2. 1	Rideau d'avant-scène	U	1	Rideau velours à poil ras 500g/m2 minimum Ouverture = 40m avec message en fond de salle sur rail cintré Hauteur = 7.5m		€ 11 280,87	€ 11 280,87

					Ampleur 30%			
11.2. 2	Frise de lambrequin	U	1		Rideau velours à poil ras 500g/m2 minimum Ouverture = 20m (mur à mur) Hauteur = 2,5m Ampleur 30%		€ 4 498,85	€ 4 498,85
11.2. 3	Jupe de scène	U	1		Rideau coton lourd 400g/m2 minimum Ouverture = 12m (nez de scène) Hauteur = variable jusqu'à 80 cm Attaches par velcros sur praticables à élévation manuelle		€ 2 220,19	€ 2 220,19
11.2. 4	Patience rideau d'avant-scène	U	1		Double rail cintré pour accroche et mouvement rideau d'avant-scène Recouvrement 50 cm minimum Patience motorisée Rail fixe par consoles sur la membrure basse de la ferme de charpente Ouverture = 40m		€ 22 552,72	€ 22 552,72
11.3	Intégration équipements						Compris dans offre	
11.3. 1	Mise en service, réglages, formation	Ens	1				Compris dans offre	
11.4	Etudes						Compris dans offre	
11.4. 1	Exécution, Plans, Notes de calcul, documentations	Ens	1				Compris dans offre	
11.6	PSE Prestations supplémentaires Eventuelles							
11.6.	Espace scénique	m2	96		Plateau de scène fixe « à		€ 1 099,64	€

Mis en ligne le 21/10/2024 à 11h38

REÇU EN PREFECTURE
le 21/10/2024

Application agréée E-legalite.com

1	escamotable			plat avec système d'élévation manuelle Hauteur 0.00m-0.80m Superficie : 96 m ² plateau scénique de 12 m x 8 m Elévation manuelle Escaliers d'accès à hauteur réglable			105 565,44
	TOTAL HT LOT 11				Total HT tout compris		174 150,47 €
					TVA 20%		34 830,09 €
					Total TTC		208 980,56 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'AVENANT N°1 avec l'entreprise **3D maussion (2.44)**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **3D maussion (2.44)**.

Fait à Sisteron, le 21 octobre 2024

Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU